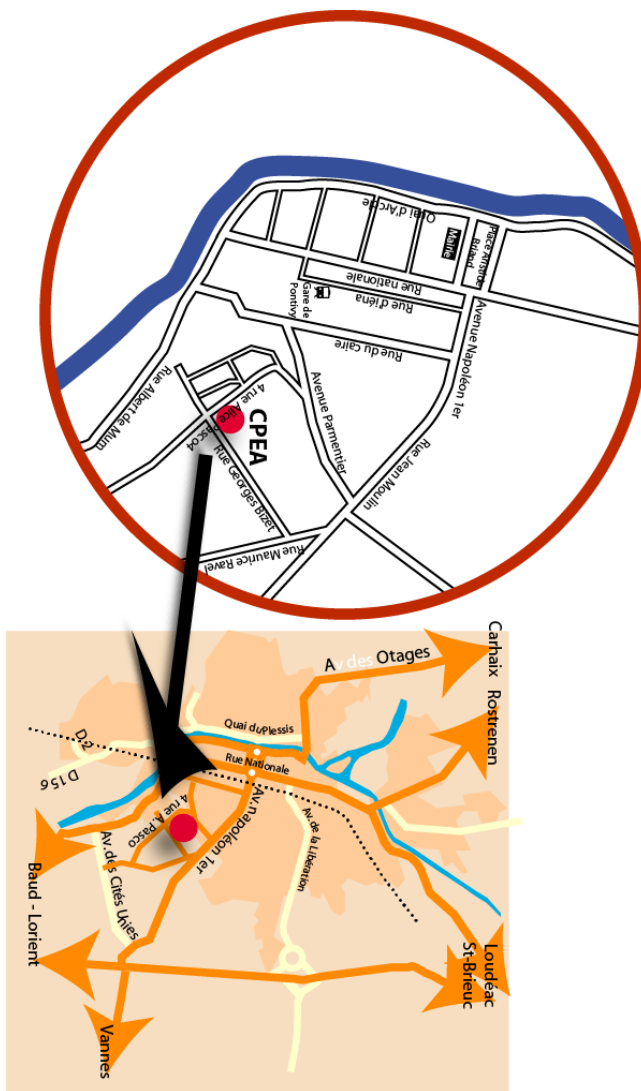


**L'IPA, un nouvel acteur dans
le parcours de soins des
jeunes et de leur famille.**



Infirmier en Pratique Avancée (IPA) (CMPEA) Pontivy



4 rue Alice Pasco
56300 PONTIVY

Tél. pôle consultations : 02 97 25 71 61
secretariat.cmpea.pontivy@ahbretagne.com

www.ahbretagne.com



CENTRE HOSPITALIER DE PLOUGUERNEVEL
PSYCHIATRIE ENFANTS & ADOLESCENTS
association hospitalière de Bretagne

Dr Mohamed Amine ABDELMALEK,
Médecin Chef

Aurélia BAILLY,
Infirmière en Pratique Avancée



CENTRE HOSPITALIER DE PLOUGUERNEVEL
PSYCHIATRIE ENFANTS & ADOLESCENTS
association hospitalière de Bretagne

L'Infirmier(ère) en Pratique Avancée (IPA) est un(e) infirmier(ère) expérimenté(e), titulaire d'un diplôme d'Etat de grade master (bac+5) lui conférant de nouvelles compétences élargies dans les domaines de la psychiatrie et de la santé mentale.

Quelles missions ?

- **Cliniques** : Consultation, évaluation clinique, orientation, prescription, renouvellement, psychoéducation ;
- **Ethique** : Participation à la prise de décisions complexes ;
- **Santé publique** : Actions de préventions, de sensibilisation et d'éducation à la santé, éducation thérapeutique ;
- **Coordination** :
 - Coordination de situations dites « complexes » ;
 - Fluidification et sécurisation des parcours patients en optimisant les relais ambulatoires et institutionnels ;
 - Evitement des ruptures de parcours et de soins ;

- **Coopération/collaboration** :

- avec l'ensemble des professionnels qui interviennent auprès du jeune : psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, professionnels libéraux, domaines social, médico-social, éducation nationale ;
- Facilitation à l'orientation et l'accès aux soins spécialisés, interlocuteur privilégié.

Comment ?

Intégré(e) au sein des équipes pluriprofessionnelles, l'IPA intervient en relai des consultations médicales ou sur des missions spécifiques selon ses compétences et son domaine d'activité.

Quels sont les bénéfices attendus ?

- Une offre de soins diversifiée ;
- Une meilleure articulation des parcours ville-hôpital
- Une amélioration de l'accès aux soins ;
- Un interlocuteur privilégié pour faciliter les liens et répondre aux besoins spécifiques ;
- Du temps médical dégagé et/ou retrouvé.

